



VILLE DE MELUN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/03/2022
Reçu en préfecture le 21/03/2022
Affiché le 
ID : 077-217702885-20220321-2022_20-AR

DECISION DU MAIRE

Pour la signature d'un bail commercial dérogatoire avec MADE IN SENS représentée par sa gérante Madame Marie Chiche pour le local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun.

N° 2022.20

Le Maire de la Ville de MELUN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.2122-22 ;

VU les articles L145-1 et L145-5 du Code du Commerce ;

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la délibération n° 2019.06.41.148 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 portant acquisition du local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

VU l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 27 août 2019 ;

VU la liste des candidats retenus par décision de la commission de sélection en date du 19 novembre 2021 ;

VU le bail commercial dérogatoire ci-annexé ;

CONSIDERANT que la Commune de Melun est propriétaire du local commercial et d'une place de parking sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de renforcer l'attractivité commerciale de son centre-ville par la création d'une boutique éphémère ;

CONSIDERANT la candidature de la société MADE IN SENS représentée par sa gérante Madame Marie Chiche, 2 avenue Jean Jaurès 92120 MONTRouGE ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet présenté par la MADE IN SENS permettant de favoriser la dynamique commerciale en centre-ville ;

CONSIDERANT que la commission de sélection a sélectionné ce projet commercial au vu des différents critères retenus dans le cahier des charges de l'appel à candidature ;

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, il peut être procédé à la signature d'un bail commercial dérogatoire dans sa durée entre la société MADE IN SENS représentée par sa gérante Madame Marie Chiche, 2 avenue Jean Jaurès 92120 MONTROUGE et la Ville de Melun ;

DECIDE :

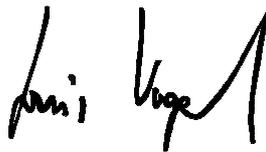
DE SIGNER avec la société MADE IN SENS représentée par sa gérante Madame Marie Chiche, le bail commercial dérogatoire ci-annexé, du 11/04/2022 au 25/04/2022, pour le local sis 19 rue René Pouteau à Melun.

DE FIXER le loyer à 425 euros toute charge comprise.

DE FIXER le dépôt de garantie à 500 euros.

Fait à MELUN, le 21/03/2022

**Le Maire
Président de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine**



Louis Vogel